

Learning Expedition

Startup Nation

Bulletin d'inscription

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Etablissement/Entreprise : _____

Responsable de suivi du dossier : _____

Fonction : _____ E-mail : _____

Tél : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

- Oui**, je souhaite m'inscrire à la Learning Expedition « *Startup Nation* » en Israël, du 22 au 27 mai 2016, au tarif de 4 900€ HT soit 5 880€ TTC
- Oui**, j'accepte les conditions générales de ventes (cf page 2)

Conditions de règlement :

Le présent bulletin doit nous parvenir accompagné du règlement.

Le règlement peut s'effectuer par chèque à l'ordre du Groupe Altice Media ou par virement :

Crédit Agricole Ile de France - Domiciliation : SERVICES – Banque : 18206 – Code guichet : 00427 –

N° de compte : 65026483454 – Clé RIB : 24 – BIC : AGRIFRPP882 – IBAN : FR76 1820 6004 2765

0264 8345 424 – Données complémentaires : N°SIRET : 552 01 86 81 00 171 – N° identification

TVA (VAT) : FR81 552 018 681

A renvoyer à :

Groupe Altice Media – L'Étudiant – Service Commercial

A l'attention de Marine LUGASSY

29, rue de Châteaudun 75308 Paris Cedex 09

Ou par mail : LearningExpedition@letudiant.fr

Contacts EducPros

Responsable des relations institutionnelles

Hélène ALLAIRE – hallaire@letudiant.fr – 01 75 55 43 07

Coordinatrice logistique

Marine LUGASSY – mlugassy@letudiant.fr – 01 75 55 18 22

Fait à _____ le ____/____/____

Signature et cachet de l'établissement

Conditions Générales de participation à la Learning Expedition Groupe Altice Media (GAM)

GROUPE ALTICE MEDIA

sa au capital de 47 150 040 euros

RCS : 552 018 681

siège social : 29 rue de Châteaudun – 75009 paris

président directeur général : Marc Laufer

article 1. champ d'application

les présentes conditions générales de ventes (ci-après « CGV ») sont applicables pour toute inscription à la Learning Expedition (ci-après dénommé la « LEX »), au bénéfice de ses clients (ci-après désigné le ou les « client(s) »). le fait de s'inscrire à la LEX implique une adhésion pleine et entière, sans réserve aux présentes CGV. toutes clauses contraires aux présentes CGV sont infirmées et annulées.

les présentes CGV peuvent faire l'objet de modification par GAM, notamment mais non exclusivement du fait de l'évolution de la législation et/ou des contraintes du métier. les CGV applicables à la relation sont celles en vigueur au moment de l'inscription à la LEX.

article 2. document contractuel

le client qui souhaite s'inscrire à la LEX doit remplir un bulletin d'inscription.

une fiche de renseignements vous sera communiquée après validation de votre inscription. les inscriptions multiples sont autorisées dans la limite des places disponibles.

les participants se doivent d'être en règle avec l'administration israélienne (passeport valable au moins 6 mois après la date d'entrée).

article 3. droit de rétractation

le client ayant souscrit une inscription à titre individuel et à ses frais dispose d'un droit de rétractation pouvant être exercé par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de quatorze (14) jours à compter de leur inscription.

article 4. prix et modalités de paiement

les prix et modalités de paiement sont indiqués sur le bulletin d'inscription. le prix est en euros et hors taxe, la tva étant facturée en sus.

article 5. force majeure

GAM n'est pas tenue pour responsable de la non-exécution de l'une quelconque de ses obligations dans la mesure où il prouve que cette non-exécution a été due à un cas de force majeure telle que définie par la loi et les tribunaux.

Si par la suite de force majeure dûment reconnue, le client ayant souscrit une inscription à titre individuelle et à ses frais, est empêché de suivre un des programmes auquel il aura souscrit, il peut rompre le contrat. Dans ce cas le client pourra être remboursé par virement sur présentation d'un RIB.

Article 6. INEXÉCUTION OU ANNULATION DE PROGRAMME

GAM est en droit d'annuler un des programmes prévu pour diverses raisons, telle que notamment, mais non exclusivement, la survenance d'un cas de force majeure ou un effectif insuffisant, sans que sa responsabilité puisse être recherchée.

En cas d'inexécution totale ou partielle d'un programme, GAM remboursera au client les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 7. GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

GAM s'engage à apporter toute sa diligence à la réalisation des programmes prévus par chaque LEX. GAM ne pourra être responsable à l'égard du client pour quelle que raison que ce soit, que des dommages directs à l'exclusion de toute perte, dommage, coût ou dépense de toute nature engagée ou subie par le client de nature indirecte, notamment perte économique ou perte de chiffre d'affaire, de profit, d'affaires ou de clientèle. En tout état de cause, le montant de la responsabilité globale que GAM pourrait encourir dans toute action ou procédure pour dommages directs encourus par le client n'excédera pas le prix de la LEX, objet du litige.

Article 9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

L'inscription à la LEX nécessite de remplir un bulletin d'inscription et de communiquer certaines informations à caractère personnel. Ces données sont nécessaires à la bonne administration des services proposés par GAM. Le responsable du traitement est GAM. Les coordonnées de tous les clients sont sauvegardées pour une durée raisonnable nécessaire à la bonne administration des services et à une utilisation normale des données. Ces données sont conservées dans des conditions sécurisées, selon les moyens actuels de la technique, dans le respect des dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée.

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès de GAM. Pour cela il suffit d'écrire à l'adresse suivante :

GROUPE ALTICE MEDIA

L'Étudiant – Service Commercial – Learning Expedition
29 rue de Châteaudun
75009 PARIS

Article 10. LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS

Le droit applicable aux présentes CGV est le droit français. En cas de différend relatif à l'existence, l'interprétation et à l'exécution de ces CGV les Tribunaux de Commerce et d'Instance seront compétent.